



Justificatif d'absence

Toute absence de moins de 3 jours doit être justifiée par une note qui décrit clairement la cause de l'absentéisme. Au-delà de 9h00, l'enfant est considéré comme absent.



Seul le modèle de document de justification d'absence délivré par l'école est recevable. Les justificatifs sont à remettre au titulaire au plus tard le premier jour de présence de l'enfant après cette absence.

Nom :	Prénom :
Classe :	
Date de l'absence : du / / au / / ☐ journée complète ☐ matin ☐ après-midi	

Motif d'absence : (Référence légale : 23.11.1998)

- ☐ **Maladie de l'enfant attestée par certificat**
Exemple : médecin, dentiste, ophtalmologue, etc.
(à joindre : certificat médical)
- ☐ **Décès dans la famille**
(à joindre : photocopie de déclaration ou de faire-part)
- ☐ **Convocation par une autorité publique**
(à joindre : Attestation de l'autorité jointe)
- ☐ **Autre motif (à préciser)**

.....

.....

.....

Nom d'un parent responsable :		La direction :
Date : / /	Signature :	

* Les motifs « raisons familiales », « convenances personnelles », « prolongation de vacances », « grève (sans preuve jointe) » ou « professeur absent » ne sont pas des motifs réputés valables. Ces absences sont considérées comme absences non justifiées et doivent être renseignées comme telles à l'inspection cantonale.